



mazars

63, RUE DE VILLIERS
92208 NEUILLY-SUR-SEINE
TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59

61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DEFENSE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00

COLAS SA

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 20 avril 2021 - résolution n°20

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE
TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL DE 2 510 460 EUROS – RCS NANTERRE B 672 006 483

MAZARS
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DEFENSE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE
ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

COLAS SA

Société anonyme au capital de 48 981 748,50 €

Siège social : 1, rue du Colonel Pierre Avia, 75015 PARIS

RCS : Paris 552 025 314 Dénomination sociale de l'entité auditée

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 20 avril 2021 - résolution n°20

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Conclusion sans observation :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux comptes

A Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense le 16 février 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Edouard Sattler

Amélie Jeudi de Grissac



Gilles Rainaut

Daniel Escudeiro